CONSEIL GÉNÉRAL BAS-RHIN

Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Aménagement de la RD 235 à PFAFFENHOFFEN et SCHALKENDORF - Acquisitions foncières

Rapport n° CP/2012/344

Service gestionnaire:

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités d'indemnisation des acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement de la RD 235 sur le territoire des communes de PFAFFENHOFFEN et SCHALKENDORF.

La section de la RD 235 entre PFAFFENHOFFEN et la RD 835, relativement étroite et sinueuse, a fait l'objet d'un recalibrage et reprofilage de la chaussée, ainsi que d'une stabilisation de ses accotements. La modification d'un virage à proximité d'un pont SNCF doit en outre améliorer la visibilité à l'approche de cet ouvrage.

Ces aménagements de la Route Départementale n° 235 nécessitent l'acquisition par le Département du Bas-Rhin de plusieurs parcelles de terrain, d'une contenance totale de 28,75 ares, sur le territoire des communes de PFAFFENHOFFEN et SCHALKENDORF.

Conformément à l'estimation des services de France Domaine, la valeur vénale des terrains et autres indemnités accessoires ont été fixées comme suit :

Indemnité principale pour perte de terrain :

55 € l'are x 28,75 ares =1 581,25 €

<u>Indemnité de 20% pour privation de jouissance</u> = 316,25 €

Indemnité pour perte de revenus et de fumures :

➤ Commune de PFAFFENHOFFEN

(37,56 €/are + 6,18 €/are) X 16,84 ares = 736,58 €

Commune de SCHALKENDORF

(49,12 €/are + 6,18 €/are) X 11,91 ares =658,62 €

Indemnité pour perte de récoltes :Selon barème de la Chambre d'Agriculture

<u>Indemnité pour perte d'arbres</u>:Selon expertise de l'homme de l'art

Indemnité pour clôture : Selon devis

Soit au total : 3 292,70 €

Les indemnités mentionnées ci-dessus pourront être réévaluées chaque année selon l'évolution du barème de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34053	21-2111-621	490 000,00 €	472 089,37 €	3 292,70 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve l'acquisition, dans le cadre de l'aménagement de la RD 235 à PFAFFENHOFFEN et SCHALKENDORF, de plusieurs parcelles de terrain d'une superficie totale de 28,75 ares, moyennant le versement aux propriétaires et exploitants concernés d'une indemnité totale de 3292,70 € et frais divers,
- dit que les actes seront passés en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer les actes de vente correspondants.

Strasbourg, le 26/04/12

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL